



MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint de la susdite municipalité,

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le Règlement 1012-2025 modifiant le règlement numéro 997-2024 concernant l'imposition de taxes, des compensations et des diverses tarifications pour l'exercice financier de 2025.

QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2025, par Daniel Laflamme, conseiller no 1, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **6 mai 2025**.

Alex Brouillard
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alex Brouillard, directeur des finances et greffier de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le **6 mai 2025**.

Alex Brouillard
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint